



AVIS D'OUVERTURE



D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Nouméa – du lundi 17 juillet au lundi 7 août 2023

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE BARRIÈRE ANTI-REQUIN PAR LA VILLE DE NOUMÉA SUR UNE PORTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME DE LA BAIE DES CITRONS, A NOUMÉA

Une enquête publique est ouverte pour une durée de vingt-deux (22) jours, du lundi 17 juillet 2023 à 7h30 au lundi 7 août à 13h00. Elle porte sur la mise en place d'un dispositif de barrière anti-requin par la Ville de Nouméa, sur une portion de domaine public maritime de la Baie des Citrons, à Nouméa.

Madame Isabelle FAISANT, ingénieur en environnement, sécurité et risques, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

La commissaire enquêtrice assure des permanences aux dates et horaires suivants :

- lundi 17 juillet 2023 de 9h00 à 13h00 à la mairie de Nouméa - annexe Ferry, 29 rue Jules Ferry (ouverture) ;
- vendredi 21 juillet 2023 de 11h00 à 15h00 à la mairie de Nouméa - annexe Ferry ;
- mercredi 26 juillet de 9h00 à 13h00 à la mairie de Nouméa - annexe Ferry;
- le lundi 31 juillet, de 11h00 à 15h00 à la mairie de Nouméa - annexe Ferry;
- le lundi 7 août 2023, de 9h00 à 13h00 à la mairie de Nouméa - annexe Ferry, (fermeture).

En cas d'indisponibilité des locaux, les permanences sont assurées à la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud (DAEM, site de Nouméa-Ducos, 24 route de la baie des dames) aux dates et horaires indiqués ci-dessus. A défaut de pouvoir les organiser à la DAEM, une permanence téléphonique est assurée au 20 42 62.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet sur le site internet de la province Sud (<https://www.province-sud.nc/consultations-publiques>), dans les locaux de la DAEM ou à la mairie de Nouméa (annexe Ferry) aux heures d'ouverture habituelles.

Il pourra également transmettre ses observations par courrier adressé à Madame Isabelle FAISANT, commissaire enquêtrice, DAEM 24 ROUTE DE LA BAIE DES DAMES BP L1 98849 NOUMÉA CEDEX ou sur le site internet de la province Sud (<https://www.province-sud.nc/consultations-publiques>), dans le formulaire prévu à cet effet.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice pourront être consultés à la DAEM, sur le site Internet de la province Sud et auprès de la commune de Nouméa, dès réception des documents.